

## La revanche du sectoriel et le renouveau de l'espace

Y. Dion  
Université du Québec à Rimouski  
300 Allée de Ursulines  
Rimouski (Qc) G5L 3A1

C. Lacour  
Institut d'économie régionale du Sud-Ouest  
Université Montesquieu Bordeaux IV  
Avenue Léon-Duguit  
33608 Pessac, France

Le thème retenu pour le Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française de 1999 à Hyères, *Innovation et Économie Régionale*, témoigne de l'intérêt porté ces dernières années aux questions liées à l'innovation, aux changements technologiques et pour aller vite, plus généralement à des problématiques marquées par les développements récents de l'économie industrielle et la redécouverte des explications en terme d'évolution et de mouvements longs de la croissance économique.

On peut y voir, d'une autre manière, une sorte, sinon d'enterrement du moins de déclin de l'attention portée aux approches marquées par le territoire, alors que les vingt dernières années ont été fortement caractérisées par la montée en puissance de la réflexion privilégiant ce concept. Il n'est pas sans intérêt de souligner qu'il y a vingt ans exactement, John Friedmann et C. Weaver (1979) publiaient *Territory and Function* qui, notamment, voulait montrer les limites des approches fonctionnelles, les insuffisances des analyses venant par le haut, et les lacunes des approches de l'« espace pur » de la théorie économique.

Par l'appel au territoire, on entendait dépasser bien évidemment le rôle de l'Etat central, proposer de nouvelles attentions au « regional planning » et au développement régional (Lajugie et al 1985). Mais on entendait aussi dépasser ou enrichir les analyses en terme d'espace dont les fondements pouvaient apparaître trop frustrés, trop réducteurs, trop mécaniques ou liés à des enjeux épistémologiques discutés (Lajugie et al 1985, Derycke 1992, Rallet et Torre 1995). De la même manière, les approches fonctionnelles, les références au fonctionna-

lisme plus généralement abordées en termes de prédilections sectorielles, pouvaient apparaître trop marquées par des institutions administratives aux pouvoirs hiérarchiques, organisationnels et financiers pénalisant la légitime explosion sur le terrain des ambitions et des réalisations des acteurs locaux et plus généralement territoriaux.

Dans cette perspective, on a pu repenser l'espace par les dynamiques territoriales (Derycke 1992) en accordant à ces dernières, évidemment, une place déterminante. Pour notre part, en mobilisant les identités territoriales et la tectonique des territoires (Lacour 1996), nous entendions proposer, certes une métaphore, mais peut être, de manière présomptueuse, une théorisation. (Voir aussi l'évolution de Pecqueur 1987 à Bertrand 1996).

En fait, les enjeux du paradigme territorial étaient multiples recherchant d'une part, un certain refus et un dépassement de l'analyse de l'espace pur, une relative condamnation d'une politique de regional planning et d'aménagement du territoire accordant à l'Etat central des fonctions d'autant plus importantes qu'il était devenu partiellement incapable de les assurer (Di Méo 1998). D'autre part, l'appel à la notion de territoire se voulait plus positif en ce sens qu'on entendait davantage tenir compte de la multiplicité des acteurs et faire appel à une nouvelle théorisation permettant une entrée plus partagée, plus interdisciplinaire des chercheurs de la science régionale où les facteurs historiques, culturels étaient largement mobilisés comme base possible de développement. Le fonctionnalisme et la prétention optimisante de la théorie économique standard semblaient devoir accepter plus de modestie et l'efficacité était attendue d'une attention au territoire bien plus que des fonctions de production et d'utilité. Il était de bon ton d'assimiler fonctionnalisme et productivisme et de multiples regards de différents champs académiques n'ont pas manqué de critiquer ce type de développement (Benko 1998 ; Annales de la Recherche urbaine 1999 ; Gaussier 1999).

D'une certaine manière, on peut se demander si par son succès, par une utilisation parfois désordonnée, le concept même de territoire n'est pas arrivé à son apogée. Utilisé et revendiqué par une multitude de chercheurs, repris notamment par des travaux venant de l'économie industrielle et de l'économie de la proximité, il aurait réussi à être banalisé par une pluralité d'usages le vidant d'une bonne part de son contenu théorique et rendant difficile son recours à des finalités opérationnelles.

Il a été fructueux de passer de l'aménagement du territoire au développement des territoires, il est à l'évidence enrichissant de passer d'approches « passives » à des lectures « actives » du territoire ; il est porteur de parler de territoires comme ressources ou quasi ressources. Mais quid alors du territoire comme fondement du développement local (Polèse 1996b) ?

Si en 1985, nous évoquions « la notion vague de territoire », aujourd'hui on pourrait se demander si cette notion n'est pas devenue trop riche, surabondante et par surdétermination, incertaine et quasiment vide. De même, la « révolution territoriale » qui a exagéré peut être l'importance de l'ouvrage de Friedmann et Weaver, pourrait bien avoir fait long feu dès lors qu'elle serait appropriée par

une abondante littérature n'en faisant plus pratiquement qu'une nouvelle métaphore. L'appel incessant au développement durable, curieusement, au lieu d'enrichir ou de stabiliser le concept de territoire -- au delà d'une invocation banale et quotidienne -- viendrait même en obscurcir davantage sa portée. Si l'on écoute Gaussier (1999), « la prise en compte du territoire conduit à un éclatement puis un renouvellement, à partir de sa dimension territoriale, de la thématique du développement durable ». D'une prédilection idéologique, philosophique, le développement durable lui-même est alors conduit à être de plus en plus fonctionnel, technique... De manière lapidaire mais forte, Voynet affirme clairement que « le développement durable, c'est simplement de choisir le meilleur rapport coût-bénéfice... » (Le Monde 1999: 24.7)

C'est qu'en une vingtaine d'années, des transformations profondes se sont produites (Alvergne 1997 ; Benko 1998). On évoquera seulement pour mémoire, les nuances aujourd'hui relatives à la fin du fordisme, (Moulaert et Scott 1997), la montée en puissance des travaux liés à l'innovation et aux changements technologiques. Il faudrait évidemment ajouter les attentions réelles ou mythiques portées à la mondialisation et aux débats actuels concernant la métropolisation (Lacour et Puissant 1999). On redécouvre les enjeux de la grande taille, et à maints égards, le « bigness » est à l'ordre du jour, (Annales de la Recherche Urbaine 1999) comme le sont les relations nécessaires entre le local et le global, l'économique et le social et celles à nouer et enrichir entre les acteurs privés et publics. On peut y voir sans doute de manière optimiste un enrichissement certain de la réflexion territoriale comme on peut interpréter ces évolutions comme le dépassement ou un relatif abandon du concept de référence. Pour le dire autrement, on noterait une réapparition essentielle des analyses en termes sectoriels, une réactivation intense du fonctionnalisme au sens de quête accentuée de l'efficacité mondialement recherchée, une attention renouvelée par l'économie géographique ou les travaux en termes de micro économie spatiale qui nous semble devenir ou redevenir -- heureusement -- des points importants de l'analyse spatiale (Gérard-Varet et Thisse 1997 ; Paelinck et Salles 1983). Si on accepte notre hypothèse que l'appel aux territoires a constitué un paradigme majeur des vingt dernières années, on dirait aujourd'hui que nous sommes maintenant confrontés à un nouveau modèle de développement qui impose de voir comment on redécouvre l'espace et le sectoriel. Il devient alors nécessaire d'apprécier comment l'architecture des territoires doit être totalement repensée : il ne suffit plus en effet d'affirmer l'abandon des hiérarchies prégnantes dans les années 80, il faut davantage s'interroger sur les nouveaux modes d'organisation et de gestion des territoires et peut être aussi, faut-il reconnaître un affaiblissement des politiques régionales aux quelles on préfère des politiques plus favorables aux entreprises qu'aux territoires.

### **Un nouveau modèle de développement marqué par les tensions entre l'ouverture des espaces et le repli territorial**

Les vingt dernières années ont, en grande partie, abandonné les modèles théoriques et politiques du développement régional et ont privilégié d'un côté, des réflexions en terme de croissance endogène et de l'autre, des travaux en termes de développement local et d'ingénierie du développement territorial (Peyrefitte 1999 ; Célimène 1999). On doit noter aussi que la place qu'a prise rapidement l'économie géographique en rupture partielle avec l'analyse spatiale « pure » a permis de retrouver et d'accentuer l'attention aux phénomènes de concentration et a montré les limites de la théorie de la convergence. N'est-on pas aujourd'hui à cent lieux des enjeux fondamentaux du développement local ?

### **Un néo-mercantilisme industriel à la conquête de l'espace mondial**

Plus profondément, les analyses récentes marquées notamment par l'influence des travaux à la Krugman, d'autres liées à la relecture de l'économie urbaine en termes de métropolisation, de relations villes-emploi ou de diversité versus la spécialisation, (Lacour et al 1998) ou la prise en compte de l'information (Huriot et Guillaïn 1998), d'autres encore liées aux approches en termes de proximité, tous ces travaux ont conduit à accorder une prédilection pour des approches en terme d'externalités, de processus asymétriques et ont redécouvert les phénomènes cumulatifs. Nous assistons bien à la résurrection des analyses en terme d'espace : certes, on reconnaît le rôle du temps long, le rôle des situations initiales et des événements déclencheurs, mais de manière générale, que l'on parle aujourd'hui de processus et hier de mécanismes et de fonctions, on privilégie bien l'espace et moins le territoire.

C'est l'enjeu majeur affirmé par P.Krugman lui-même de donner du contenu scientifique et théorique à des observations multiples qui structuraient au fond ce qu'hier on appelait le développement régional et l'accentuation des inégalités spatiales. D'un autre côté, les recherches menées en termes de milieux innovateurs, d'économie industrielle, de proximité ou d'évolutionnisme ont conduit à mobiliser l'atmosphère marshallienne et derrière cette métaphore, à redécouvrir des enseignements concernant la firme insérée dans l'environnement (Carluier 1999). Certes, comme nous l'avons montré récemment (Lacour et Lung 1999), la firme et les relations sectorielles étaient omniprésentes dans l'analyse régionale des années soixante à travers les analyses de la localisation à la Weber-Isard, celles de la polarisation et des comptabilités régionales, mais ces travaux que l'on redécouvre d'ailleurs (Krugman 1998 ; Quigley 1998) « oubliaient » l'environnement culturel, social, historique -- bref ce que l'on appellerait aujourd'hui le territoire -- pour privilégier des approches technico-économiques.

L'espace et les technologies étaient généralement donnés, adaptables et l'on raisonnait essentiellement en termes d'optimisation : les démonstrations liées à la thèse du « best one way », supposaient, au fond, un environnement homogène permettant d'utiliser partout les mêmes méthodes et les mêmes politiques. Pour le dire autrement, les échecs de la polarisation -- les cathédrales dans le désert ou les éléphants blancs -- s'expliquaient, non par la nature des projets ou leur fonctionnalité inadaptée, mais par une mauvaise adéquation ou adaptation des populations locales. L'attention des dernières années a été justement portée sur les « fonctionnements » entre firmes qui ont montré les limites des lectures mécaniquement optimisantes, et sur les liens qui conduisent les entreprises à tenir compte de leur environnement, aussi bien mondial que territorial (pour une revue de la littérature, Benko 1998 ; Guerin 1999).

#### *L'enjeu mondial renforcé par l'ancrage territorial*

On parle d'ancrage local de la firme pour comprendre comment elle s'insère dans un milieu afin de mieux assurer sa présence aux marchés mondialement déterminés. Au delà du titre, « L'ancrage territorial du développement durable » publié par Benhayoun et al (1999) se profile une quête d'économie politique et de nouveaux fondements de l'espace. De même, le terme *région* -- à l'évidence abandonné dans les années 80 pour avoir trop ou mal servi -- réapparaît de façon déterminante dans les travaux contemporains mais au sens de grands ou de larges espaces transnationaux, voire même transcontinentaux. Il est frappant d'ailleurs que l'abandon des frontières héritées de l'histoire et de la géographie, l'abolition, relative d'ailleurs de la tyrannie de l'espace, vont de pair avec l'accentuation ou le renouveau de localisme, la quête d'inventions d'identités territoriales non plus comprises comme l'expression de réalités culturelles et sociales situées, mais tout bonnement comme des facteurs de production et de différenciations spatiales. Il y a de multiples manières de décliner le constat précédent : la circulation mondiale à grande vitesse des informations impose une accentuation des rencontres dites de face à face qui ont lieu dans des sites privilégiés structurant, non pas d'abord les territoires, mais l'espace mondial. L'affirmation d'identités territoriales relève d'un côté des grandes villes marquées par l'abandon de leurs prérogatives fonctionnelles classiques qui tentent ainsi de se doter d'avantages comparatifs reconstitués, et de l'autre, manifeste le désarroi de petites collectivités se sentant abandonnées ou exclues par les phénomènes de la globalisation et de la métropolisation. Pour le dire encore autrement, la métropolisation et la globalisation se joueraient en termes d'espaces mondialement définis et les affirmations territoriales resteraient quasiment le seul champ disponible pour des collectivités traumatisées et aux horizons précaires...

### *La régionalisation au niveau mondial*

La dynamique économique profonde de des années récentes et à venir est marquée par un néo-mercantilisme industriel et la conquête de l'espace mondial, bien plus essentiel que les débats concernant le dépassement du fordisme, l'éventualité discutée d'un futur Kondratiev. La globalisation traduirait un retournement de tendance qui abandonnerait l'Etat-nation au profit de concurrences se jouant mondialement sur de grands espaces. Un autre fait majeur serait le développement de l'agressivité entre espaces inégalement développés (Michalet 1999) : les nouvelles régions-états, la redécouverte de la nouvelle Hanse au sens de Ohmae et Klinge et aussi les concurrences avivées au sein d'ensembles (U.E., ALENA) très hétérogènes et où les inégalités vont s'accroître.

Les mots clés seraient alors aujourd'hui attractivité, efficacité, et polarisation. Ce qui prime alors, c'est la grande taille des marchés, le leadership mondial dans quelques métiers et la constitution de plus en plus rapide et féroce de très grands groupes. Ce qui est déterminant au fond, c'est la guerre économique et commerciale que se livrent les États-Unis et l'Union Européenne et, au sein de chaque ensemble, les localisations optimales des entreprises à durée de vie déterminée : ce sont les entreprises mondiales qui imposent aujourd'hui aux États et aux collectivités régionales leurs conditions, ce ne sont plus ces dernières qui commandent ou décident des implantations des activités. Ces guerres économiques se jouent sur des produits, des technologies, des brevets, des innovations et les références à l'ancrage territorial des firmes doivent être comprises seulement, comme un moyen d'atteindre plus rapidement et plus efficacement ces objectifs. C'est ce que le P.D.G. de Mac Donalds appelle la stratégie non mondiale, mais « multi-locale ». On est loin alors de ce qu'hier on appelait des délocalisations, et on est en présence de forces de concurrence mondiale qui renforcent la concentration et la polarisation : c'est l'espace-monde comme enjeu et comme modalité. Les stratégies des groupes, pour leur part, ont tendance à se recentrer sur des métiers ou des activités qu'elles maîtrisent et c'est bien un retour à la priorité des analyses fonctionnelles et sectorielles : tous les jours, la presse nous annonce des constitutions, amicales ou non, de tels groupes où ce qui compte, ce sont la taille, la performance et la maîtrise mondiale d'un secteur ou d'un métier. Bien entendu, face à ce néo-mercantilisme industriel et la conquête de l'espace mondial, (*The Economist* 1999a) les références territoriales ne sont pas absentes, mais elles ont complètement changé de nature. Il ne s'agit plus de viser le développement des territoires pour eux mêmes et par eux mêmes, mais d'utiliser la référence territoriale comme gage de qualité : un emballage en quelque sorte décliné localement pour mieux asseoir une présence mondiale. La thématique d'ailleurs de la qualité territoriale tend à se déclinier

comme un argument de marketing : se vendre avant même que de se développer...

### **Néo-régionalisme continental et besoins identitaires**

Cette nouvelle donne mondiale, ou l'accentuation de ses effets, conduit alors à davantage s'interroger sur les facteurs de polarisation qui structurent l'espace mondial et les villes globales et les forces d'éclatement et de fractures qui leur sont associés.

On relève évidemment l'accentuation de la concentration en quelques lieux et aussi des inégalités croissantes existant dans ces lieux ; on reconnaît plus qu'hier l'existence d'externalités spatiales négatives, de même qu'on les apprécie au delà des modèles de la ville monocentrique, sur des espaces de plus en plus étendus (Gordon et Richardson 1996). De manière générale, s'accroissent les écarts et les incompréhensions entre quelques grandes métropoles, leurs périphéries et le reste du pays. Il y a évidemment des réflexions et des politiques qui sont conduites pour tenter de limiter ces oppositions et ces conflits et d'une certaine manière, pour « recoudre » le moins mal les territoires. Il n'empêche que ce qui est important et déterminant, ce sont des forces qui construisent des espaces économiques plus puissants, plus intégrés et qui rendent à certains égards caduques ou fragiles les découpages institutionnels régionaux et locaux. Mais il faut cependant prendre en considération les héritages historiques, institutionnels et linguistiques qui sont de plus en plus légitimement revendiqués et d'un autre côté, il nous faut tenir compte des découpages fonctionnels dépassant généralement les espaces de référence des institutions légitimes (Klein et Laurin 1998). Au-delà de la question posée par la thématique de la gouvernance,<sup>1</sup> il y a bien renforcement des espaces fonctionnels intégrés à partir de la croissance urbaine des grandes villes où se concentrent les flux économiques, et s'accroissent les déplacements. Se construisent et se renforcent des espaces concurrents sans doute, mais en même temps de plus en plus liés. Les phénomènes de la mondialisation et de la métropolisation sont en oeuvre pour procéder à de nouvelles structurations déplaçant dans une sorte d'amorphose, les cartes fonctionnelles traditionnelles pour leur en substituer d'autres plus efficaces, correspondant aux réalités actuelles : mais pour combien de temps ? Est-il aberrant de dire que Montréal sera demain plus proche économiquement, culturellement de New York que de Toronto, Vancouver de San Francisco, pour ne pas parler de la banane bleue et l'« espace septentrional » ? Si les frontières

---

1. « Mondialisation et gouvernance mondiale » in Problèmes économiques n°2611, 2612 avril 1999.

nationales disparaissent ou s'estompent, de nouveaux blocs se construisent qui mobilisent alors les analyses en termes d'intégration. Il s'agit bien sûr de la réactivation des analyses d'intégration au sens des espaces, mais il est question tout autant d'intégration sociale dont on voit bien qu'elle est marquée par des frontières internes aux villes. Ces analyses, que le Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française avait abordées au Colloque de Fort de France en 1995, redeviennent alors de plus en plus actuelles et peuvent donner à penser que l'attention portée au développement des territoires peut relever d'une lecture décalée, certainement insuffisante (Célimène et Lacour 1997, Siroën 1999 ; Combes 1996).

Crevoisier (1998) ramène, de manière schématique, à deux thèses opposées les réflexions sur la mondialisation et la territorialisation des activités économiques. La première approche dite homogénéisante considère que la mondialisation entraîne tous les espaces (local, régional, national) vers un système économique unique. On parle alors d'espace, de coût de transport, de région en tant qu'espace support des activités économiques. La pression de l'environnement concurrentiel sur les entreprises et les régions s'accroît et, en quelque sorte, un processus de sélection sévère de type darwinien permettrait aux plus forts de survivre. Cette première face de la mondialisation marque « la destruction de la cohérence d'un certain nombre de territoires et la remise en cause de leur position dans la hiérarchie des espaces » (Crevoisier 1998: 40). Cette mécanicité attendue est excessive mais elle est certainement à l'œuvre.

La deuxième approche dite particularisante est plus « optimiste ». La mondialisation amène certes une concurrence supérieure accrue, mais elle représente également une ouverture de l'environnement concurrentiel avec les nouveaux marchés, nouvelles technologies et innovations. Cette deuxième face de la mondialisation augmente les possibilités de différenciation et constitue une occasion pour le développement de certaines régions, des craintes certaines pour d'autres qui ne sauraient ou ne pourraient s'inscrire dans ces mouvements. Cette vision peut concerner la Suisse qui réussit sans doute à marier avantages de l'ouverture internationale et d'un protectionnisme réel ; les français viennent de témoigner dans un sondage récent que la mondialisation faisait moins peur.

La réalité combine sans doute les deux approches dans un processus de changement qui ouvre certes des nouvelles possibilités, tout en provoquant des bouleversements et de nouvelles tensions.

### *Recomposition territoriale*

Avec la libéralisation des échanges et la constitution de grands marchés à l'échelle continentale, les espaces économiques sont en mouvance et se définissent dans de nouveaux territoires au-delà des frontières administratives ou politiques, régionales ou nationales.

On observe le redéveloppement de grands marchés avec la reconstitution

d'anciens espaces économiques précédemment freinés ou limités par les mesures protectionnistes. Ainsi au Canada, on assiste au passage de la relation traditionnelle régional/national vers une relation régional/international (Courchene 1995). Avec la continentalisation de l'économie canadienne, le commerce nord-sud l'emporte de plus en plus sur le commerce est-ouest. Certes, l'économie canadienne a toujours eu des liens privilégiés avec l'économie américaine et bénéficiait bien avant l'ALÉNA, de relations fortement libéralisées, mais tout en s'efforçant de maintenir des liens est-ouest. Dix ans après son implantation, l'ALÉNA a dynamisé l'économie canadienne mais accéléré son intégration à l'économie américaine (Polèse 1996a; The Economist 1999b). Au niveau européen -- l'axe atlantique ou le bassin méditerranéen par exemple--, l'espace économique rétablit et intensifie les relations traditionnelles d'échanges. C'est à nouveau, l'appel ou l'attente de la nouvelle Hanse : « pour les pays membres de l'Union, la perspective est différente... La capitale la plus proche de Stockholm n'est autre que Tallin, dont la population estonienne est la cousine linguistique des Finlandais, la plus grande métropole autour de la mer Baltique a pour nom Saint-Petersbourg » (*Le Monde* 1999: 24. 7).

On dépasse les alliances interrégionales d'un même pays pour s'orienter vers de nouvelles alliances stratégiques de nature transfrontalière, tout en étant conscient que l'intégration peut causer un changement potentiel dans la position des différentes régions (van Geenhuizen et Nijkamp 1996). La recomposition des territoires implique aussi la décomposition d'autres territoires. L'ajustement territorial devient alors une source d'inégalité et de nouvelles disparités, nécessitant de nouvelles formes d'intervention de la part des différents acteurs (Kherdjemil 1999).

Cette recomposition territoriale se produit dans deux sens. Elle va d'abord dans le sens de l'élargissement par l'ouverture à de plus grands ensembles. L'espace de référence n'est plus l'espace national. Le Québec n'a plus comme grand concurrent l'Ontario, mais le Québec et l'Ontario doivent concurrencer l'économie nord-est américaine. Si elle veut jouer dans la cour des grands, la grande région métropolitaine de Montréal ne doit plus se situer uniquement par rapport à Toronto, mais tirer parti de ses avantages comparatifs et se situer par rapport aux autres grandes villes américaines et canadiennes : chaque région, chaque ville d'une certaine importance veut faire partie de la nouvelle donne. Bordeaux et Toulouse reconnaissent au delà de leur vieille inimitié, qu'elles ont tout avantage, sur certains domaines communs, à jouer et combattre ensemble : au diable, ici les anciennes querelles, les différences culturelles.

Cette recomposition va également dans le sens d'un fractionnement. Aux liens intrarégionaux et interrégionaux, se substituent de plus en plus des liens extrarégionaux. Les nouveaux liens d'échanges et les nouveaux champs de concurrence provoquent une tension entre le besoin d'ouverture et la crainte de perte de contrôle de son économie et de son développement. La banalisation des frontières fait craindre un rétrécissement des régions à un rôle purement administratif et une plus grande difficulté à assurer, par l'assise territoriale, les

besoins identitaires.

Ce néorégionalisme et ce néomercantilisme ne signifient cependant pas un abandon des préférences nationales ou continentales.

Il s'agit aussi de maintenir, autant qu'on le souhaite et qu'on le peut, des préférences « nationales » ou continentales : ici européennes, là nord-américaines. Les exacerbations identitaires aussi bien locales au sens villageois que nationales au sens de nationalisme, ne manquent pas de se manifester aussi bien que des modalités, très classiques dans la lignée de la pure tradition mercantiliste, de rétorsions. L'examen et le suivi des guerres commerciales (et bien au delà, culturelles) entre l'Europe et les États-Unis sur la banane, le bœuf, le maïs, l'euro, traduisent à l'évidence que les frontières que l'on croyait disparues, réapparaissent : les débats sur la guerre B.N.P.-Société Générale et Paribas témoignent de tous ces enjeux.

Ces préférences conduisent ainsi, au nom de la mondialisation des espaces, à réinventer des frontières et des espaces régionaux « appropriés », à asseoir aussi des coopérations préférentielles : la France et ses DOM-TOM, l'Europe et les A.C.P. aujourd'hui, les PECO demain, l'attention encore à accorder à l'espace méditerranéen, à l'arc atlantique et à l'espace « septentrional européen » : chacun essayant de conserver officiellement ou non sa *golden share* limitant in extremis les recompositions jugées défavorables.

#### *Accentuation des conflits et des fractures*

De manière très générale, les concurrences s'accroissent à travers les niveaux et les rythmes des changements remettant en cause les organisations pérennes. Comme le souligne Martin (1992), l'ALÉNA oblige tous les centres urbains en Amérique du Nord à se concurrencer sur un marché ouvert et cela ne se fait pas sans heurts : certaines régions ou communautés y parviendront, d'autres auront plus de difficultés ou le feront en tension ou rupture avec leur espace ou leur aire d'influence traditionnelle.

Une première série de tensions peut se retrouver dans la relation centre-périphérie et les liens interrégionaux. Le centre, en quelque sorte, devient la périphérie d'un plus grand centre à l'échelle du nouvel espace économique transfrontalier. Montréal, par son poids démographique et économique, influe sur l'économie québécoise, mais en raison des nouveaux défis, doit retrouver son dynamisme et sa position concurrentielle internationale, au détriment possible de ses relations avec les autres régions du Québec... Le gouvernement québécois a un ministère des régions mais aussi un ministère de la Métropole... Paris et l'Île de France se voient reconnaître une productivité supérieure à la moyenne et doivent être renforcées pour lutter à armes égales, entend-on, avec les espaces de Londres, de New York... (Yatta 1999).

Une deuxième série de tensions apparaît dans la relation rural-urbain. Dans plusieurs régions du Québec, il se produit un bouleversement dans l'ordre

hiérarchique des places centrales. Le rétrécissement et la restructuration de secteur primaire, et en particulier agricole, conjugué à la baisse démographique, a contribué au déclin et même à la disparition fonctionnelle de petits centres intermédiaires, créant ainsi des vides dans la structure hiérarchique. Cet effet, combiné avec l'élargissement du secteur tertiaire, a pour conséquence de renforcer la position de la capitale régionale et administrative. Cependant, et en sens inverse, nous faisons l'hypothèse que les aspects novateurs, créatifs, innovants peuvent venir de ces périphéries. On est ainsi confronté à des périphéries qui espèrent du développement local un sursaut ou un espoir et d'autres qui, délibérément, jouent la carte des transformations majeures en étant des acteurs déterminés. Mais ce sont évidemment les grandes villes qui demeurent encore fortement attractives... On le voit bien quand on cherche à proposer des « cartes » des Pays... cela est relativement possible pour les zones rurales, plus délicat dès qu'on est en présence d'une ville moyenne.

Cette situation accroît l'inquiétude du monde rural et les tensions avec leur ville-centre. La ville principale s'accapare les fonctions administratives et tertiaires, mais souvent prend mal le relais abandonnée par les centres intermédiaires, et exerce plus des effets d'attraction que des effets de diffusion. Cette coupure avec son territoire est accentuée par sa propre recherche d'une vocation et d'un développement à une échelle plus large que l'échelle régionale. Par exemple Rimouski, capitale régionale de la région du Bas-Saint-Laurent, plus que sur les atouts de sa région, mise sur le développement technologique dans les communications et les sciences de la mer. À nouveau sans doute, les métropoles oublient leurs territoires pour chercher à s'insérer dans la centralité urbaine mondiale globale. D'où notre attention à ne pas seulement retenir la dynamique métropolitaine des très grandes villes mondiales (Lacour et Puissant 1999, Theys et Spector 1999).

#### *Redéfinition des emboîtements et des complémentarités*

Une plus forte concurrence sur les marchés locaux et régionaux, la conquête des marchés extrarégionaux et internationaux, la recherche de nouvelles vocations à des échelles plus vastes, provoquent des brèches dans les emboîtements traditionnels. Ces brèches sont constituées par les nombreux courts-circuits créés par les liens plus directs avec les marchés d'exportation et l'obligation de composer avec des espaces économiques plus vastes. Les régions du Québec ont certes encore des liens en amont et en aval avec les grandes régions de Québec et de Montréal, mais de plus en plus, à l'instar de Québec et de Montréal, toutes les régions veulent se positionner et profiter de l'ouverture des marchés. Ce dynamisme, tout porteur de tension qu'il soit, est facteur de changement et de développement, mais en même temps bouleverse la conception d'espaces économiques interreliés et intégrés progressivement.

Plus globalement, la recomposition des territoires redéfinit les emboîtements

à partir de nouvelles échelles, à la fois plus larges et à inférence spatiale plus floue (p. ex. Arc Atlantique, Europe des métropoles, districts industriels). Cette diversité des espaces, tout autant que leur volatilité et leur mouvance, provoque et ouvre les régions, en les forçant à trouver à la fois leurs particularités et à se définir de nouvelles complémentarités, en les forçant aussi à mieux déterminer les échelles (variables) d'action et les « compromis stratégiques » (Corade et Lacour 1998) entre le tout mondial et le tout local...

### **Affaiblissement des politiques régionales et priorités du sectoriel et du global**

La constitution de plus grands espaces transfrontaliers par l'ouverture des marchés, amène à la fois une plus grande concurrence et de nouvelles possibilités que chaque région veut saisir, au prix de tensions et de fractures. Le développement plus rapide et plus large des nouvelles technologies modifie le processus de production et favorise l'émergence de nouveaux secteurs d'activités. Ce profond changement accentue la pression sur le marché du travail avec ses effets sur la quantité et la qualité de la main d'œuvre. L'ouverture des marchés favorise la mobilité de la main d'œuvre, avec les déséquilibres conséquents dans plusieurs régions bénéficiant de moins d'opportunités et disposant d'une main d'œuvre moins adaptée (Catin et al 1999 ; Gaschet 1998).

Tous ces éléments amènent un glissement dans les politiques économiques qui se définissent de manière plus globale et donnent une plus grande priorité au sectoriel. Les politiques régionales s'orientent moins par exemple sur une planification régionale, sur des programmes de dotation en infrastructures ; elles ont de plus en plus de mal à se fonder sur des arguments de discrimination positive avec l'actuelle vague de déréglementations pour respecter les nouvelles conditions de concurrence. L'État accentue les programmes d'aide à l'entreprise, de formation et d'adaptation de la main d'œuvre et favorise la création de PME orientés vers les nouvelles technologies et les secteurs d'exportation. Ces programmes, tout « régionalisables » qu'ils soient, sont d'abord conçus par rapport aux grands objectifs globaux et sectoriels (Guerin 1999). Au fur et à mesure que l'État perd relativement des moyens d'action, on redécouvre les nécessités de ses interventions globalisées et intégrées qui indirectement sont organisées, au nom de la libéralisation, par des règles européennes de l'O.M.C....

Tant pour survivre que pour se repositionner, les régions doivent retrouver ou remodeler leur avantages comparatifs. Pour Hallin et Malmbereg (1996), l'avenir des régions passe davantage par la création des conditions pour

permettre aux firmes de se développer que par l'acharnement à rendre la région plus attractive aux investissements extérieurs ! De fait, l'attraction d'investissements extérieurs se situe dans le cadre de la politique globale : c'est le Québec qui doit être attractif par rapport aux grands espaces, l'implantation régionale n'est en quelque sorte que le corollaire. Mais quand on dit le Québec ou le Grand Sud-Ouest, on entend de fait, Montréal, Bordeaux et Toulouse...

### **Du développement régional au développement industriel et technologique**

Le positionnement du Québec et du Canada dans l'ALÉNA et des pays de l'Europe de l'Ouest dans l'Union Européenne nécessite le développement de moteurs puissants avec des métropoles dynamiques. Il faut être présent dans les grands secteurs concurrentiels et ne pas être à la remorque dans les nouveaux secteurs à haute technologie. Ces nouveaux défis relèvent plus d'une politique globale que d'une politique régionale, car c'est l'ensemble de l'économie nationale qui doit se positionner par rapport aux autres économies et à l'ensemble des espaces économiques. Ces grands secteurs d'activités, qu'ils soient manufacturiers, ou de nature tertiaire comme le secteur de la finance, sont généralement le fait de grandes entreprises qui depuis longtemps déjà, opèrent dans les grands espaces transfrontaliers. La crise des années 90 et la constitution des grands blocs économiques ouverts les ont amenés à rationaliser et réorganiser leurs opérations, de même qu'à favoriser la fusion entre elles pour constituer des grands ensembles capables de faire face aux nouvelles conditions du marché : c'est essentiellement Londres et New York qui ont décidé du sort de l'Opération B.N.P.-Société Générale et Paribas...

Cette nouvelle situation provoque une réorientation des politiques de l'État, tant au niveau national, qu'au niveau des harmonisations exigées par l'ensemble dont il fait partie. Plus globalement, d'un côté, la nécessité de l'assainissement des finances publiques, la remise en cause de l'État-Providence amène un questionnement par rapport aux interventions traditionnelles de l'État, nécessaires dans les années 60-70, mais plus problématiques dans les années 80-90 (Loinger et Nemery 1998). Du coup, on s'interroge sur la pertinence et l'actualité du « modèle québécois » issu de la Révolution tranquille des années 60-70.

D'un autre côté, le retour en force du néolibéralisme accentue la croyance que le développement passe par la croissance économique et que celle-ci sera assurée par les entreprises plus que par l'État qui doit essentiellement favoriser les conditions de cette croissance et non plus en être le moteur. La contribution de l'État à une plus grande efficacité des ressources doit donc se limiter à assurer la production de certains biens publics, discutés d'ailleurs, à arbitrer les conflits entre le social et le privé comme dans les secteurs de la santé et de l'éducation par exemple et à corriger les abus par des législations et réglementations appropriées, limitées et strictement ciblées. L'État n'a pas à intervenir

directement dans les marchés mais doit laisser ce soin aux entreprises. Même dans le cas de monopole naturel, la réglementation est vue comme préférable à la nationalisation. En conséquence, les politiques économiques doivent tourner autour de la stabilisation de l'économie et de la création de l'emploi par le soutien aux entreprises.

### *Remise en cause des politiques régionales*

Les politiques régionales supposaient un Etat fortement centralisé et interventionniste, « colbertien ». . Avec le changement dans la nature et le rôle de l'Etat, les politiques régionales deviennent très secondaires. Le développement économique n'est plus orienté nationalement mais orienté « globalement » (Lamarche 1995). De plus, les gouvernements, avec leurs problèmes de contrôle des finances publiques, n'ont plus les moyens d'investir dans la planification régionale comme ils le faisaient dans les années 60-70. Enfin, malgré certains succès, face aux nombreuses critiques quant aux résultats, les Etats se sont eux aussi mis à douter de l'efficacité des politiques passées de développement régional. Les travaux en matière d'évaluation des politiques territoriales ont aidé à distinguer l'invocation du réalisme (R.E.R.U. 1998).

Les crises de 81-82 et de 90-92 ont touché durement plusieurs régions et ont déstabilisé plusieurs petits centres urbains, surtout ceux à caractère monoindustriel. Les Etats s'efforcent de garder un certain contrôle de leur économie et reconnaissent en même temps, que chaque région doit trouver sa voie et se positionner dans le nouveau contexte économique. Si certaines y parviennent, plusieurs sont en difficulté et ont besoin de soutien pour survivre et enrayer l'hémorragie démographique. On a vu dans le développement économique local une voie pour aider les régions les plus démunies. Le contenu du développement économique local qui a pris plusieurs directions, soulève de très nombreuses critiques (Joyal 1996 ; Polèse 1996b), après un enthousiasme généralisé (Peyrefitte 1999 ; Célimène 1999, *Aménagement et nature* 1999).

Les réflexions sur les milieux innovateurs, les réseaux et les districts industriels sont certes fécondes et mobilisatrices pour certains territoires capables d'en créer les conditions. Mais la généralisation est impossible et de nombreuses régions n'en ont ni les moyens, ni le potentiel, faute de masse critique, même avec un éventuel appui massif de l'Etat. Pour ces dernières, la lutte concerne la survie et le développement économique local risque de prendre un contenu sociologique se rapprochant plus de l'économie sociale que du développement économique. Là encore, on commence à reconnaître que les exemples proposés sont régulièrement autoréférenciels et promotionnels, que les expériences évoquées ont nécessité beaucoup de temps : l'atmosphère marshalienne, pas plus que le pôle de croissance ne se décrète pas. (I.N.R.A. , Ecole des Mines 1998). On cherche cependant à favoriser l'émergence de S.P.L. un peu partout : nouveau fleuron de la politique de la DATAR ?

En tout état de cause, pour Lamarche (1995), dans le cadre de l'évolution actuelle de l'économie mondiale, l'approche du marché apparaît comme la seule stratégie viable à long terme et passe par le développement de l'entreprise. Dans ce contexte, indépendamment des niveaux de décentralisation et de décision, l'État recherche la création d'emplois et structure essentiellement ses politiques et ses programmes autour de l'aide aux entreprises. C'est évidemment excessif et c'est ignorer que l'aménagement du territoire doit bien -- quand même -- être assuré, c'est aussi faire comme si la seule référence au marché était simple et univoque... Mais la tendance forte ne peut être ignorée.

*Priorité aux politiques concernant la création d'emplois  
et le développement des entreprises*

Le support de l'État aux entreprises prend essentiellement deux principales directions : au niveau de l'ensemble du territoire, il vise d'abord à favoriser l'émergence et consolidation de grands groupes industriels axés sur les secteurs d'avenir et les secteurs d'avantages comparatifs. Il vise également, notamment au niveau régional, à soutenir les PME et à les inciter à se développer sur les marchés internationaux.

Grands groupes et secteurs prioritaires. Le positionnement de Québec et du Canada dans l'ALÉNA et les marchés mondiaux conduit à faciliter le développement de grandes entreprises dans les secteurs de pointe : tous les pays, au nom souvent d'un libéralisme fort, utilisent les mêmes arguments, tout en cherchant, sans le dire, à « protéger » ou favoriser leurs propres secteurs.

D'un côté, cela implique des conditions favorables pour permettre aux entreprises implantées au Canada de pouvoir concurrencer leurs homologues étrangers à la fois sur le marché canadien et sur les marchés internationaux, par l'harmonisation des conditions de concurrence, l'acceptation de fusion même au risque de création d'oligopole au niveau national.<sup>2</sup> D'un autre côté, c'est favoriser avec des conditions encore plus souples l'investissement étranger, idéalement en partenariat avec des entreprises canadiennes...

Cette politique globale face à la grande entreprise se greffe généralement sur la définition de politiques sectorielles prioritaires. Les secteurs ciblés se basent à la fois sur les avantages comparatifs du pays et sur les nouveaux secteurs de pointe. Au Québec et en France notamment, sont particulièrement identifiés les secteurs des technologies et des communications, de l'aéronautique, de l'industrie pharmaceutique et des ressources énergétiques : on peut évidemment généraliser.

PME et commerce international. Le positionnement des régions passe par

---

2. Le Canada a toutefois refusé récemment la fusion de banques canadiennes, en raison de la forte concentration actuelle du système bancaire canadien.

leur capacité de tirer partie de leurs avantages comparatifs. Mais, dans la même logique, le développement des régions passe par la création d'entreprises, surtout par la création de PME, et de PME tournées vers la R et D et l'exportation. Il faut donc favoriser le « virage » des petites entreprises vers le développement international (Julien et al 1995). Le soutien au région en est donc un soutien favorisant la création d'emploi, et dès lors un soutien aux entreprises. On assiste à un retour en force de la théorie de la base dans son sens strict : le développement des régions passe par l'entreprise et la croissance économique passe par l'exportation.

Il y a également un retour de la théorie de la base dans son sens plus large qui fait place à l'ensemble des activités qui amènent de l'argent neuf dans l'économie. Outre le secteur touristique par exemple, l'ensemble des secteurs publics et parapublics non locaux entre dans cette catégorie. Face à la décroissance des secteurs publics et parapublics en terme d'emplois, les autorités régionales conçoivent des stratégies de développement économique qui se mettent à la chasse de tous les secteurs qui peuvent contribuer à la création nouvelle d'emplois basiques (Gouvernement du Québec 1998), mais alors que de nombreuses institutions font la chasse aux emplois publics, on constate cependant que ce sont les zones fragiles qui en sont régulièrement délestées.

### **Des interrogations fortes sur l'architecture des territoires**

Si l'on accepte globalement les commentaires précédents, il nous faut alors nous interroger davantage sur l'architecture des territoires, c'est à dire sur les compositions et les recompositions produites par des logiques fonctionnelles sur un champ spatial redéfini : d'un côté, on entend que l'organisation aurait été totalement repensée et de l'autre, on lit des commentaires sur la pérennité des systèmes qui font que les villes les plus grandes, non seulement ne meurent pas, mais se développent encore (Behar et Estèbe 1999 ; Spector et Theys 1999).

On insistera alors sur la remise en cause des hiérarchies spatiales et institutionnelles auxquelles se substitueraient de plus en plus des logiques en termes d'îles, d'archipels et de noeuds de communication commandés par la mondialisation et la métropolisation.

### **La gestion des espaces institutionnels traditionnels et des espaces fonctionnels**

On s'éloigne de plus en plus des analyses marquées par le théorème de la plaine lisse, homogène et continue de la théorie économique. On souligne au contraire les aspérités, les fractures, les blocs d'espaces caractérisés à la fois par les discontinuités et des réseaux les liant entre eux. Si l'on retient l'idée générale véhiculée par la thèse des villes globales, on y note à la fois une accentuation de la concentration et de la sélection mais aussi des modalités singulièrement

renforcées d'interrelations. On est en présence d'un côté, d'une quête difficile de l'intercommunalité et de constitution de *pays*, au sens français, et de l'autre, à l'émergence et au renforcement de logiques se déroulant à d'autres niveaux marqués par l'échelle mondiale. De plus en plus, on est confronté à une accentuation des segmentations intra-urbaines où, là encore, se confrontent une extension du champ de la quotidienneté permise par la mobilité, et l'enfermement au sein d'espaces urbains dont par exemple les hypothèses d'appariement spatiales entendent rendre compte : c'est l'appel à la ville éclatée. Cette économie d'archipels renforce ainsi des points forts, donne corps à de nouveaux principes de centralité dans des environnements régionaux plus vastes où les hétérogénéités s'accroissent. On est bien confronté à une logique mondiale globale constituant d'une certaine manière les nouvelles hiérarchies économiques et aussi aux interrogations sur la pertinence et les modalités de la gouvernance. Dans cette perspective, réapparaissent les débats concernant la nature et l'aire d'extension et de réalisation des externalités, le retour des interrogations sur la diversité et la spécialisation des villes et des entreprises qui réactivent, en quelque sorte, des éléments forts de la théorie spatiale classique. Mais derrière ces termes, se profilent assez directement des interrogations de nature fonctionnelle et sectorielle assurant la diversité et la spécialisation.

Pour autant, qu'on ne puisse pas procéder, du moins immédiatement et frontalement, à la recombinaison institutionnelle des territoires qui heurte trop d'habitudes et soulève trop d'enjeux notamment politiques, les territoires indirectement, se vengent par la fabrication de nouvelles hiérarchies...

### **De nouvelles hiérarchies spatiales**

J.L. Guigou, par exemple, se félicite de la disparition des « vieilles » hiérarchies marquées par le fordisme, la D.I.T., les liens verticaux entre l'Etat et les régions, la disparition des relations centre-périphérie. Est-ce à dire qu'il n'y aurait plus de hiérarchies ? Au contraire...

Raisonnant par exemple du côté européen, on peut s'interroger pour savoir si implicitement ou non, n'est pas en train de se mettre en oeuvre une hiérarchie reconnaissant, au sommet, la primauté du marché et de la mondialisation, renforçant la concentration et la sélectivité des espaces de références, accentuant tout autant les processus de divergence. Après tout, ce n'est sans doute pas par hasard que Londres, Tokyo, New York, Paris, s'adaptent en permanence à des contraintes nouvelles et accentuent encore en leur faveur les écarts avec les autres villes. De la même manière, les concentrations de pouvoirs, de populations et d'activités organisent des espaces de commandement et de contrôle où se mêlent la finance, l'innovation, les institutions politiques et tout autant ce que Peter Hall appelait, il y a bientôt quarante ans, la concentration des talents.

A ce premier « niveau mondial » en quelque sorte, vient s'ajouter la place de l'Union Européenne, et de l'ALÉNA. Quoique différentes de nature, ces deux

organisations constituent déjà des éléments forts de recomposition. Directement ou indirectement, par directives ou par normes, c'est bien l'Union Européenne déjà qui dispose et disposera de plus en plus des pouvoirs de compétences et d'orientations. En particulier, on notera la place déterminante de l'Union Européenne en matière d'aménagement du territoire, de coopération monétaire et de régulation financière, c'est l'OMC qui progressivement, oriente fortement les choix fondamentaux qui ont des conséquences lourdes sur les territoires : ces institutions commandent déjà, et accentueront les recompositions territoriales par les règles en matière de concurrence et de suppression des protections, des spécificités nationales.

Du même coup, les Etats se voient conduits à gérer les tâches de mise en cohérence et de régulation interne, de veiller à ce que les grands principes de régulation (spatiale et sociale) résistent le moins mal sous contraintes malgré tout, des règles de convergence communautaires. On tente alors à accorder aux grandes régions et aux grandes villes, le rôle moteur de développement : sans doute officiellement pour contrebalancer le pouvoir des villes mondiales, bien davantage en réalité pour assurer le développement d'un certain nombre d'espaces dans la concurrence européenne et internationale. On peut évidemment se borner à noter une transformation des anciennes hiérarchies : la capitale et les grandes villes, leur centre et les banlieues, les ensembles urbains et les espaces ruraux en insistant sur les coopérations de type horizontal entre villes se confortant en réseaux. Il faut quand même revoir assez profondément les emboîtements des espaces et l'on voit bien que le rôle décisif, là encore, est assuré par des centres innovants, les grandes villes ou les régions urbaines « mondiales », quels que soient les domaines favorisant ces innovations. On comprend alors qu'en réponse et sans doute faute de mieux, on s'arc-boute ici et là sur les identités culturelles. Dans beaucoup de cas, il ne s'agit plus que des seuls attributs laissés aux défavorisés s'excitant sur la mise en valeur de tel ou tel site touristique ou glorifiant, à défaut de le maîtriser, le développement local...

## Conclusion

On doit alors s'interroger sur la pertinence et la portée de politiques de développement régional et d'aménagement du territoire dès lors que les États ont perdu une grande partie de leur légitimité et de leurs instruments en ces domaines. D'abord, parce que les nouvelles configurations spatiales sont le produit de plus en plus forts de mécanismes qui échappent aux États-Nations et aux territoires infra-nationaux. On est loin de la revendication territoriale des années 80, et on s'éloigne aussi de la thématique forte de la dernière décennie où l'on privilégiait les liens entre le local et le global. Cela ne veut pas dire que les États aient abandonné toute ambition ni qu'ils n'ont plus de moyens à leur disposition. Lorsqu'on envisage, comme dans le cas français, une articulation du

territoire autour de six à huit grandes régions, une centaine d'agglomérations et quatre cents Pays, on voit bien que ce quadrillage territorial répond à des logiques profondes fonctionnellement correctes et validées peu ou prou par le recensement de population. Ce quadrillage fonctionnel cependant reconnaît les inégalités régionales et laisse sans véritable réponse la question -- le droit ? -- de l'équité territoriale.

Ensuite, les recompositions territoriales sont de plus en plus réalisées suite à des politiques qui, au nom de l'aménagement du territoire et du développement durable, privilégient l'emploi, la recherche, les transports, l'innovation et l'éducation. Elles prennent évidemment en compte les inégalités régionales et les écarts excessifs ! On le voit bien en ce moment où se négocient les contrats de plan. Il faut convenir aussi que par rapport aux années soixante-dix - quatre-vingt, que ces politiques sont davantage proposées par les grands groupes eux-mêmes. La puissance publique dans le meilleur des cas essaie d'être organisatrice et accompagnatrice ; dans le pire, elle est observatrice et sollicitée de répondre aux demandes des entreprises mondiales. Enfin, on noterait volontiers que le contenu même de ce qui relève des politiques de développement du territoire revu par le développement durable s'imprègnent elles-mêmes de plus en plus d'éléments fonctionnels. Sans doute, on parle moins d'offre de services, d'appropriation de politiques publiques mais on constate l'intérêt accru porté à des modèles où l'usage, l'accessibilité deviennent déterminants. Les politiques publiques locales, elles-mêmes en quête de plus grande efficacité, sont conduites à mettre en œuvre, sous d'autres formes sans doute, des pratiques sectorielles et fonctionnelles. Le territoire redeviendrait-il alors essentiellement un espace de localisation et d'application de politiques publiques et privées définies et menées à l'extérieur ? (Guérin 1999).

Même si la littérature et les acteurs utilisent peut être plus que jamais la référence aux territoires et à l'identité territoriale, on peut cependant se demander s'il n'y a pas d'une certaine manière un exercice obligé, mais décalé, sinon dépassé. On s'interroge pour savoir si la notion de territoire n'est pas seulement un prétexte ou un otage de la littérature. Ce n'est pas parce qu'on évoque moins le sectoriel qu'il n'est pas reconnu déterminant ; les critiques qui se généralisaient contre le fonctionnalisme ne signifient pas, au contraire, qu'il n'est plus le cœur des fondements théoriques des politiques territoriales. Le regain d'intérêt porté aux pères fondateurs montrerait notamment à notre sens, s'il en était besoin, que le territoire, en fait, est devenu orphelin de l'espace et que ce dernier est en passe de redevenir le fils aîné. Si le territoire continue à être évoqué comme fondement identitaire, comme ferment de survie, il semble moins pertinent pour favoriser la mobilisation et la dynamisation des acteurs locaux. Et alors, revanche de l'histoire, l'espace fonctionnel serait aujourd'hui la référence impérative de la mondialisation et de la métropolisation. La quête d'identité territoriale ne serait-elle pas ce qui resterait comme fondement ou caution de politiques de solidarité et de lutte contre les précarités ?

## Bibliographie

- Alvergne, C. 1997. *Vingt cinq ans d'évolution de l'industrie et des territoires français*. Paris : L'Harmattan.
- Aménagement et nature*. 1999. « Utopies pour le territoire ». Juin.
- Annales de la Recherche Urbaine*. 1999. « Les échelles de la ville ». No. 82  
Paris : PUCA.
- Behar, D. et Estebe, P. 1999. « L'Etat peut-il avoir un projet pour le territoire ? » *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 82: 80-91.
- Benhayoun, G., N.Gaussier et B.Planque. 1999. *L'ancrage territorial du développement durable*. Paris : L'Harmattan.
- Benko, G. 1998. *La Science régionale*. Paris : PUF.
- Bertrand, N. 1996. « Ancrage spatial des entreprises : de l'espace fonctionnel à l'espace territoire ». Thèse. Grenoble : Université Joseph Fourier.
- Carlier, F. 1999. « La dynamique spatiale polarisée des activités économiques : réalisme d'une théorie de la divergence ». Thèse sciences économiques. Paris : Université de Paris I.
- Catin, M., J. Lesueur et Y. Zenou. 1999. *Emploi, concurrence et concentration spatiales*. Paris : Economica.
- Célimène, F. 1999. *Le développement local : théories, pratiques et perspectives*. Haïti, Port au Prince: Université Quisqueya.
- Célimène, F. et C. Lacour. 1997. *L'intégration régionale des espaces*. Bibliothèque de science régionale. Economica.
- Combes, P.P. 1996. « Intégration économiques : localisation et régulation des entreprises ». Paris: Thèse EHESS.
- Corade, N. et C. Lacour. 1998. « Processus et échelle : les compromis stratégiques ». *Gestion des territoires ruraux, connaissances et méthodes pour la décision publique*. Clermont-Ferrand: Actes du Colloque CEMAGREF-ENITA-INRA.
- Courchene, T.J. 1995. « Globalization : The Region/International Interface ». *Revue canadienne des sciences régionales*, 18 : 1-20.
- Crevoisier, O. 1998. « Mondialisation et territorialisation de l'économie : les approches homogénéisantes et particularisantes », dans M.U. Proulx (dir.). *Territoires et développement économique*. Paris : Collection Villes et Entreprises, Éditions L'Harmattan.
- Derycke, P.H.(dir.). 1992. *Espace et dynamiques territoriales*. Bibliothèque de science régionale. Paris: Economica et notamment notre introduction générale sur l'identité de la science régionale.
- Di Méo, G. 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris: Nathan Université (et tout particulièrement la première partie : de l'espace au territoire).
- Friedmann, J. et C. Weaver. 1979. *Territory and Function*. Londres: Arnold.
- Gaschet, F. 1998. *Ville et emploi : incertitudes théoriques et pistes de recherche, la Métropolisation dépassée*. Paris: Ministère de l'équipement.

- Gaussier, N. 1999. « Introduction générale », dans G. Benhayoun, N. Gaussier et B. Planque (dirs.). *L'ancrage territorial du développement durable*. Paris : L'Harmattan.
- Gérard-Varet, L.A. et J.F. Thisse. 1997. « Economie publique locale et Economie géographique ». *Annales d'économie et statistiques*, 45.
- Gordon, P. et M. Richardson. 1996. « Beyond polycentricity : the dispersed metropolis, Los Angeles 1970-1990 ». *Journal of the American Planning Association*, 62: 289-295.
- Gouvernement du Québec. 1998. *Stratégie de diversification économique de la capitale*. Québec: Ministère des finances.
- Guérin, M. 1999. « Evolution des espaces ruraux indépendants et politiques d'emploi et de développement : une analyse de pertinence dans trois sites ruraux Rhône-Alpes ». Thèse de sciences économiques. Dijon: Université de Dijon.
- Huriot, J.M. et R. Guillain. 1998. « Informational interactions and the future of Cities ». WRSA, Monterey: une communication au colloque.
- INRA et Ecole des Mines. 1998. *Les chercheurs et l'innovation*. Paris: Edition INRA.
- Joyal, A. 1996. « Le développement économique local : vague de fond ou vaguelettes isolées », dans S. Côté, J.L. Klein et M.U. Proulx (dirs.). *Le Québec des régions : vers quel développement ?*. Collection Tendances et débats en développement régional, GRIDEQ-GRIR. Rimouski: Université du Québec à Rimouski.
- Julien, P.-A., P.-Y. Leo, J. Philippe. 1995. *PME et grands marchés : PME québécoises et françaises face à l'ALENA et au Marché unique*. Paris: Éditions L'Harmattan.
- Kherdjemil, B. 1999. « Territoires, mondialisation et redéveloppement » *R.E.R.U. II*, 1999: 267-293.
- Klein, J.L., et S. Laurin s. 1998. *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Krugman, P. 1998. « Space, the final frontier ». *Journal of Economics Perspectives*, 12: 161-174.
- Lacour, C. 1996. « La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation », dans B. Pecqueur (dir.). *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. Paris: L'Harmattan.
- Lacour, C. et Y. Lung. 1999. « Les relations incestueuses entre la science régionale et la proximité ». *Journées de la proximité*. Toulouse: Communication and journal.
- Lacour, C. et J. Perreur (dirs.). 1999 « L'évaluation des politiques publiques territoriales ». *R.E.R.U. II*, 1999.
- Lacour, C., S. Puissant et F. Gaschet. 1998. « Formes urbaines et dynamique métropolitaine des emplois ». *Colloque A.S.R. D.L.F. Puebla*: Communication.

- Lacour, C. et S. Puissant. 1999. *La métropolisation : croissances, disparités, fractures*. Paris: Antropos, Economica.
- Lajugie, J., P. Delfaud, et C. Lacour. 1985. *Espace régional et aménagement du territoire*. Paris: Dalloz.
- Lamarche, R. 1995. « Local Development : A Selected Review of the Literature ». *Revue canadienne des sciences régionales*, 18: 235-254.
- Loinger, G. et J.C. Nemery. 1998. *Recomposition et développement des territoires. Enjeux économiques, processus, acteurs*. Paris: L'Harmattan.
- Martin, F. 1992. « L'impact régional de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) selon le paradigme régional-international ». *Revue canadienne des sciences régionales*, 15: 35-58.
- Michalet, M. 1999. *Commentaire à la Journée perspective DATAR*. Paris: DATAR.
- Moulaert, F. et A. Scott. 1997. *Cities, Enterprises and the Society on the Eve of the 28th Century*. London: Pinter Publishers.
- Paelinck, J. et A. Salles. 1983. *Espace et localisation. La redécouverte de l'espace dans la pensée scientifique*. Paris: Economica.
- Pecqueur, B. 1987. « De l'espace fonctionnel à l'espace territoire. Essai sur le développement local ». Thèse de sciences économiques. Grenoble: Université P. Mendès-France.
- Peyrefitte, M.L. 1999. « Lepartenariat privé-public et le développement local », in F. Célimène (dir.). *Le développement local : théories, pratiques et perspective*. Haïti, à paraître, Port au Prince: Université Quisqueya.
- Polèse, M. 1996a. « Impact régional de la mondialisation de l'économie canadienne : questions et éléments d'analyse ». *Revue canadienne des sciences régionales*, 19: 283-301.
- \_\_\_\_\_. 1996b. « Le développement local, revu et corrigé : récit d'une douce illusion dangereuse », dans S. Côté, J. L. Klein et M. U. Proulx (dirs.). *Le Québec des régions : vers quel développement ?* Collection Tendances et débats en développement régional, GRIDEQ-GRIR. Rimouski: Université du Québec à Rimouski.
- Quigley, J. 1998. « Urban diversity and economic growth ». *Journal of Economics Perspectives*, 12: 127-138.
- Rallet, A. et A. Torre. 1995. *Economie industrielle et économie spatiale*. Paris: Economica.
- Siroën, J.M. 1999. « Désintégration et intégration régionales, repris ». *Problèmes économiques*, 2611-2612: avril.
- Spector, T. et J. Theys. 1999. « Villes du XXIème siècle. Entre villes et métropoles : rupture ou continuité ? ». Collection du CERTU. Paris: Ministère de l'Équipement.
- The Economist. 1999a. « French folies », july: 16.
- The Economist. 1999b. « A survey of Canada », july 24<sup>th</sup>.
- van Geenhuizen, M. et P. Nijkamp. 1996. « Progress in Regional Science : A European Perspective ». *International Regional Science Review*, 19: 223-

245.

Yatta, F.P. 1999. « Le produit intérieur brut des grandes villes françaises ». RERU II, 1999: 203-222.